



## Arcèlement moral, suites possibles

Par **CCI3E**, le **13/02/2012** à **19:52**

Bonjour

Je suis cadre sur un site de 50 personnes d'une société de 120 personnes qui est en procédure de sauvegarde depuis avril 2011.

J'arrive au terme de très gros travaux exceptionnels qui m'ont demandés une charge de travail considérable pendant 3 ans avec des résultats allant au delà des objectifs.

Mi Janvier j'ai été reçu par mes 2 patrons pour "parler de mon avenir dans la société" (je mets des guillemets car ce n'est que de l'oral). Ils m'ont fait des reproches infondées sur mon amplitude horaire ou la qualité de mon travail et après m'avoir critiqué m'ont proposé une rupture conventionnelle que j'ai accepté sur le principe, proposant même des efforts importants pour pouvoir former et accompagner mon remplaçant.

Sur les conseils de l'inspection du travail j'ai fait, une semaine après, un courrier reprenant tout ce qui avait été dit durant ce rendez vous et j'ai sollicité une convocation pour un premier entretien.

Il s'en est suivi 3 entretiens (sans convoc) pour négocier la rupture conventionnelle où d'un coté ils veulent me donner le minimum légal et moi forcément plus puisque je ne suis pas démissionnaire et fort d'un bilan très positif.

Tout ceci étant destiné qu'à me déstabiliser, ils ont pris la mouche à mon troisième courrier officialisant la démarche et m'ont fait un courrier où ils démentent tout et m'attribuent la volonté de partir.

Leur courrier est un énorme mensonge à chaque phrase et j'ai déjà pu recueillir des témoignages signés le prouvant. Le plus beau de ces témoignages est celui d'un de mes technicien qui a quitté la société mi janvier et à qui ils ont proposé 2 fois mon poste juste avant ; Ceci écrase leur affirmation que le premier rdv n'a jamais eu pour objet mon départ de la société.

Bref, ils me font une pression morale considérable qui me pèse beaucoup, comme cela pèse sur plusieurs autres membres de l'entreprise victimes de démarches équivalentes.

Ma question est de savoir quels sont mes recours ?

Comme j'ai par ailleurs un projet de création d'entreprise (mon issue en cas de défaillance de l'entreprise en sauvegarde) je n'ai aucun problème à partir, il me faut juste de quoi vivre le temps de lancer ma boîte depuis 0.

J'ai par ailleurs des éléments de preuve sur des démarches à mon avis pas très honnêtes qu'ils ont menés juste avant de passer en sauvegarde, au détriment de nombreux fournisseurs.

J'ai également des éléments démontrant de grosses lacunes volontaires sur la sécurité des

travailleurs

Par **CCI3E**, le **13/02/2012** à **19:57**

Je suis actuellement seul dans mon service (démissions et arrêts maladie), je suis donc en position de force car assez indispensable à court terme.

Du coup, très en colère devant le niveau qu'ils ont atteint, j'envisage même une solution ultime :

- Trouver un CDD de 3 mois auprès de relations qui connaissent mes compétences
- Poser ma démission de suite et ne rien faire du tout pendant 3 mois de préavis.
- Exécuter mon CDD afin de pouvoir toucher le chômage le temps de lancer mon entreprise
- Une fois libéré de toute pression morale, les poursuivre aux prud'homme pour pression morale ou que sais je.

Merci par avance pour vos avis